



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2020  
(Date de convocation : 17 juillet 2020)

Délibération n° 20200723/08

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le vingt trois juillet deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Viviane Torné).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Bascaules

**OBJET : BUDGETS 2020 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2321-1,

Vu la délibération n° 20200723/06 du 23 juillet 2020 adoptant les budgets primitifs pour l'exercice 2020,

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer les durées d'amortissement des immobilisations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Fixe les durées d'amortissement des immobilisations comme suit :

- **Budget principal**
  - Logiciel métier : 5 ans
- **Budget eau-assainissement**
  - Compteurs d'eau : 15 ans
  - Schéma Directeur : 50 ans

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 27 juillet 2020

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alexandre PUJO-MENJOUET

